



*Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal*

PREFECTURE DU LOIRET

22 FEV. 2018

COURRIER 4

L'an deux mille dix-huit le 19 février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Nombre de votants : 18 dont 2 procurations.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/02/2018

N° 02/07/2018

PRESENTS: MM. BURGEVIN G., BURET F. – ASSELIN J-C – MOTTEREAU V. – VITALEC R. – PLOTTON C – DELAS J-P. - VIEILHOMME B. – PROUX S. - FERREIRA F. – HALL S. – PELLETIER I. – DA SILVA A. – ROLLION F. – PINÇON M. – GASNIER G.

ABSENTS EXCUSES : MM. THENOT J. – RADZIETA A. (procuration à HALL S.) – SOUESME F (procuration à PELLETIER I.).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Gaëlle GASNIER a été élue secrétaire de séance

**DELIBERATION ARRETANT LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE
ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION**

Observations : selon l'article R.153-3 nouveau du Code de l'urbanisme : « La délibération qui arrête un projet de PLU peut simultanément tirer le bilan de la concertation en application du sixième alinéa de l'article L.103.6 »

Cette délibération est affichée pendant un mois au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans les mairies des communes membres concernées.

Les résultats de la concertation peuvent être pris en compte au niveau du projet de PLU. Le détail de cette prise en compte est alors exposé dans la délibération.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Benoît-sur-Loire a été conduite et à quelle étape de la procédure elle se situe. Il rappelle les motifs de cette révision et explique les choix d'urbanisme qui ont été faits.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités selon lesquelles la concertation avec les habitants s'est effectuée tout au long de l'élaboration de PLU et en tire le bilan, dont la synthèse est annexée à la délibération.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-14, L153-16, L.153-17, L.103-2 et L.103-6 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire en date du 17 octobre 2011 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et engagé la concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire en date du 20 janvier 2015 complétant la délibération du 17 octobre 2011 concernant les objectifs poursuivis ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire en date du 15 juin 2016 optant pour le contenu « modernisé » de Plan Local d'Urbanisme ;



BILAN DE LA CONCERTATION

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

I. Les principes de la concertation

Le 17 octobre 2011, le Conseil Municipal a décidé par délibération de réviser son Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération a été complétée le 20 janvier 2015 afin de déterminer les objectifs poursuivis.

Ces délibérations ont défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation avec la population :

- Tenue d'une ou plusieurs réunions publiques.
- Publication d'un ou plusieurs articles dans le bulletin municipal.
- Mise à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie une note résumant les objectifs principaux de l'élaboration du PLU une fois ceux-ci définis (délibération et PADD).
- Mise à disposition du public des études préalables et des comptes-rendus au fur et à mesure de leur rédaction.
- Mise à disposition du public d'un registre de remarques.

II. Les outils de la concertation

Les moyens d'information et de communication

L'affichage

La concertation a fait l'objet d'une campagne d'affichage au sein de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire. Elle s'est organisée autour de l'affichage :

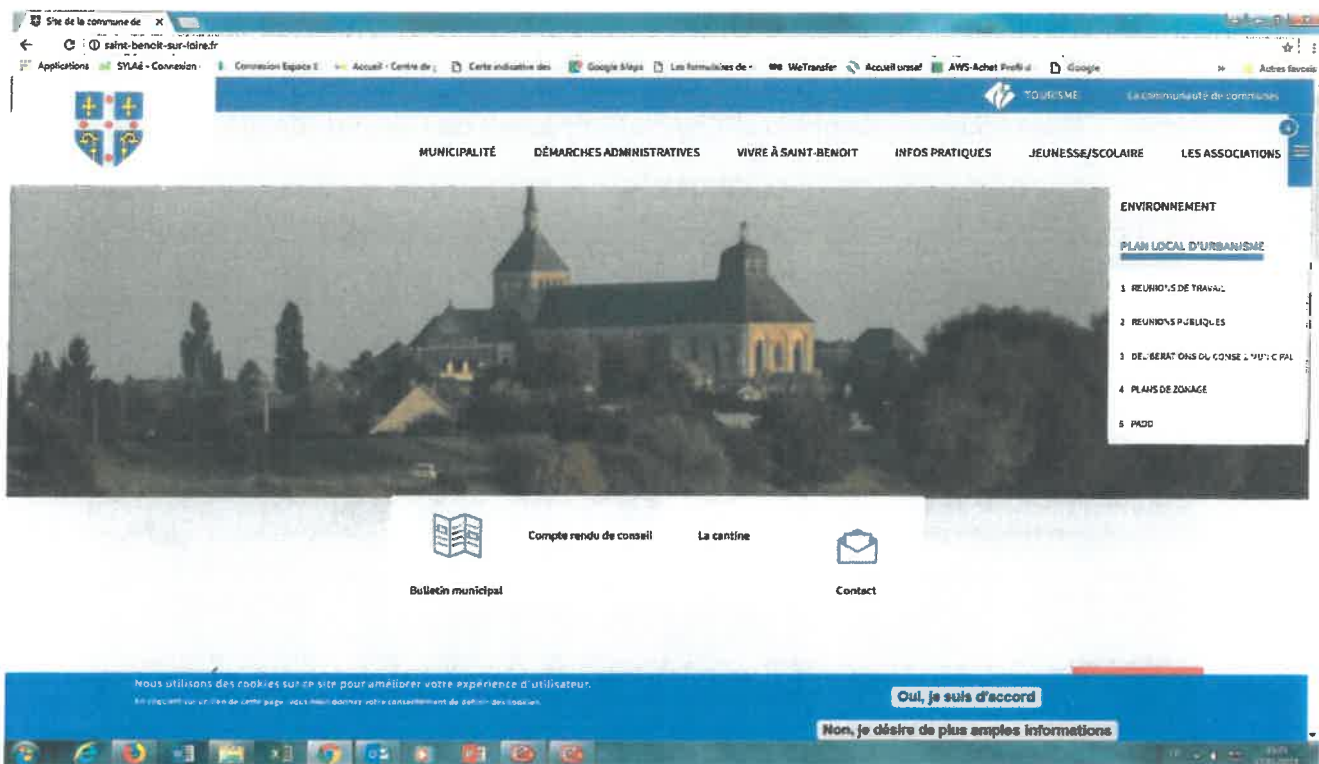
- Des délibérations du 17 octobre 2011 et du 20 janvier 2015 ainsi que de celle relative au droit d'option des PLU « modernisé » du 15 juin 2016.
- D'affiches pour la convocation aux réunions publiques dans les panneaux d'affichage publics prévus à cet effet.

Les publications dans le bulletin municipal

Des articles ont été publiés dans le bulletin municipal de :

- Mars 2012
- Mars 2013
- Janvier 2016
- Mars 2016
- Janvier 2018

Journal à diffusion départementale : République du Centre (22/12/2011) et Journal de Gien (4/11/2011)



Les moyens d'expression

Le registre de concertation a été ouvert en Mairie de Saint-Benoit-sur-Loire à compter du 17/11/2017. Aucune remarque n'y a été portée. Elles ont été régulièrement étudiées et une réponse a été apportée à ces remarques, au travers des différents comptes rendus et de courriers.

Réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées les 18 mai et 31 mai 2017.

La communication pour ces réunions publiques s'est faite par affichage prévus à cet effet et par publication dans les journaux locaux (République du Centre et Journal de Gien).

Chacune des réunions a rassemblé une dizaine de personnes.

Une présentation du projet de PLU a été effectuée à l'aide de supports visuels, qui contenaient les éléments suivants :

↳ Réunion du 18 mai 2017 :

- Présentation de la procédure de révision du PLU.
- Présentation du diagnostic.
- Présentation du PADD.

↳ Réunion du 31 mai 2017 :

- Rappel des orientations du PADD
- Présentation du zonage, des grands principes du règlement et des orientations d'Aménagement et de programmation.